



École Aragon-Prévert – Le Houlme

Compte-rendu du Conseil d'école du 10 novembre 2015 – Page 1

Circonscription de Bois-Guillaume

Localité : Le Houlme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 10 novembre 2015

Séance ouverte à 18 h. 05 ; levée à 20 h 30

– Présents :

Madame Florence Chapelière, **Maire-adjoint** du Houlme

Membres du Conseil des Maîtres :

Mme Catherine Bellot

Mme Julie Brasseur

Mme Géraldine Deniaud

M. Germain do Marcolino

Mme Odile Dumaine-Godart

M. Marc Helloin

Mme Caroline Joyau-Bodin

Mme Déborah Mirabel

M. Jérôme Michel

M. Laurent Rousseau

Mme Virginie Thébault-Altaras

Membres du Comité de Parents :

M. Fahid Azzouz

Mme Carole Basire

M. Frédéric Corlau

Mme Valérie Lemettais

Mme Noëlla Letellier

Mme Alexandra Lorivel

Mme Véronique Martin

Mme Laëtitia Petit

Mme Mélanie Prevel

M. Mathieu Silva dos Santos

Mme Valérie Saunier

M. Denis Taraud

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Excusés:

M. Philippe Vauchel, Inspecteur de l'Éducation Nationale

M. François Cousin, Conseiller municipal

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaires de séance : M. Marc Helloin, professeur



M. do Marcolino annonce au Conseil d'école une triste nouvelle : Mlle Anne-Marie Clabaud, ancienne directrice de l'école ARAGON (jusqu'en 2001), s'est éteinte le dimanche 8 novembre des suites d'une longue maladie. Mlle Clabaud était une militante de la lecture. C'est elle qui a initié au Houlme la fête du livre, le concours lecture et commencé à créer la BCD. Si celle-ci compte aujourd'hui 7000 volumes, c'est grâce à elle. Elle était d'ailleurs venu nous donner un très fort coup de main lors du déménagement dans nos nouveaux locaux, inventoriant, emballant, classant, rangeant.

Nous avons alors donné son nom aux deux salles formant la BCD dans la nouvelle école. Nous en sommes aujourd'hui d'autant plus fiers.

Le Conseil d'école observe une minute de silence, un moment de recueillement à sa mémoire.

1. Modification et vote du Règlement intérieur

M. do Marcolino projette et lit le règlement intérieur en insistant sur certains points, école non ouverte à tous vents, responsabilité des enseignants liés aux horaires.

Mme Cousarier rappelle que les enfants ne doivent pas être passés par-dessus la barrière de l'école. La barrière est fermée et ne peut être ouverte par une personne dédiée à cette tâche.

Mme Chapelière rappelle que la mairie ne peut pas mettre en place de personnel supplémentaire pour des raisons de budget.

M. do Marcolino rappelle que pour les rendez-vous CMPP, médicaux ou autre, il est conseillé de caler sur les horaires de récréation.

Absence et retards sont consignés dans le registre d'appel.

Les interventions des parents sur les conflits entre les enfants ne doivent pas avoir lieu ; les conflits entre parents sur le parvis ne concernent pas l'école.

Mme Petit et M. Silva dos Santos dos interviennent sur le souci d'un élève de CP, ennuyé par des grands dans les toilettes.

M. Corlau, fait le lien avec « La journée du harcèlement » et demande s'il n'y a pas des personnes pouvant intervenir sur ces soucis.

M. do Marcolino relate le traitement de cette affaire, les élèves concernés, (sans les nommer).

Mme Altaras intervient sur ce qui a été fait dans les petites classes par rapport au souci de relations avec les grands...

Un autre cas se serait-il produit plus tôt ? Les enseignants concernés n'ont pas été contactés par les familles.

Mme Chapelière insiste sur le fait qu'il faut dans tous ces cas que les parents contactent les enseignants responsables, dès la connaissance des faits afin que les choses soient expliquées, mises en contexte...

Objets personnels interdits, paragraphe modifié :

Il est rajouté « la possession » avant les mots « des ballons à surface dure »

Assurances, responsabilité civile, individuelle accident : il est précisé quelles sont les garanties proposées selon les contrats.

Coopérative scolaire : son rôle et son champ d'action. Mme Cousarier. fait un bilan rapide



de la coopérative.

Le règlement intérieur avec les modifications sera imprimé et distribué dans les jours à venir.

2. Situation de l'école à la rentrée

La répartition des élèves par niveau et par sexe.

CLASSES	Niveau	Filles	Garçons	TOTAL
CLIS - MME GÉRALDINE DENIAUD	CLIS	3	9	12
CP - MME JULIE BRASSEUR	CP	10	18	28
CP-CE1 - MME VIRGINIE THÉBAULT	CP	5	8	13
	CE1	5	10	15
	Total	10	18	28
CE1 - MME ODILE DUMAINE-GODART	CE1	13	14	27
CE2 - MME CATHERINE BELLOT	CE2	13	11	24
CE2 MME SONIA COUSARIER	CE2	16	8	24
CM1 - M. GERMAIN DO MARCOLINO- MME CAROLINE JOYAU-BODIN	CM1	14	13	27
CM1 - CM2 - M. JÉRÔME MICHEL	CM1	6	5	11
	CM2	5	7	12
CM2 - M. MARC HELLOIN	CM2	11	15	26
TOTAL ECOLE	TOTAL	101	118	219

Prévisions à la rentrée prochaine : **238**

→ on peut s'attendre à la réouverture de classe.

État du 05/11/2015 - Période de traitement demandée par le DASEN du 02/11/2015 au 08/11/2015

Niveaux						Total (1+2+3)	CLIS				TOTAL
	CYCLE II (2)		CYCLE III (3)				CYCLE I (1)	CYCLE II (2)	CYCLE III (3)	Total (1+2+3)	
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2						
Nombre de classes						8				1	9
Effectifs constatés (au 05/11/2015)	41	43	48	38	38	208	0	4	8	12	Err :509
Effectifs constatés (au 05/11/2015) - entrée pédagogique (automatique)	0	41	43	48	38	170	0	4	8	12	Err :509
Effectifs constatés (au 05/11/2015) - entrée pédagogique (ajustée par le directeur)	0	41	43	48	38	170	0	4	8	12	Err :509
Entrées (directeur)	56	0	0	0	0	56	0	0	0	0	Err :509
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Err :509
TOTAL* (directeur)	56	41	43	48	38	226	0	4	8	12	Err :509

3. Projet d'école

Le projet d'école, détaillé lors de la réunion du Conseil d'école du 16 juin 2015, a été validé par M. l'inspecteur de l'Education Nationale.

→ projets dans l'école :

→ classe de découverte des CM2 : Elle aura lieu à Jumièges, à la base de loisirs, du 6 au 10 juin 2016 ; les activités seront essentiellement sportives : aller-retour en vélo,



acrobranche, tir à l'arc, etc

→ classes eau : Mme Bellot et Mme Cousarier renouvellent leurs demandes de classe eau. Elles se dérouleront aux mêmes dates que les classes transplantées des CM2. Au menu : tout ce qui concerne l'eau (avec la participation de M. Alexandre, historien, et notre DDEN) ;

→ tennis avec le club du Houlme : La CLIS principalement, accompagnée par les CE2 de Mme Bellot, participe à une action de la FFT et du club de Tennis du Houlme, visant à favoriser la pratique de ce sport par les enfants handicapés. En deux groupes, ils se rendent tous les jeudis après-midi sur les courts couverts du Houlme où ils sont accueillis par un moniteur diplômé.

→ École et cinéma : Cette action départementale est suivie par trois classes : CE1, CP, CP/CE1.

→ Opéra participatif : Cette année, l'opéra choisi est une œuvre contemporaine, Milo et Maya, Mme Bellot, Mme Altaras et Mme Godart participent avec leurs classes.

→ rencontres chantantes.

4. Travaux

En cour de récréation, les plates-bandes sont très dégradées, les graminées ont été désherbées, la terre s'est tassée, creusant ainsi des marches avec le béton. Il faut faire un nouvel apport de terre et replanter.

Il reste un espace de béton résiné derrière un banc. Le grillage près du petit jardin est dangereux

Le problème d'odeur dans la classe de Mme Dumaine-Godart n'est toujours pas résolu.

Ces deux problèmes pourraient faire l'objet d'une mention au document unique s'ils ne sont pas résolus rapidement.

5. Cantine

A partir du 16 novembre, les enseignants afficheront les chiffres de cantine à la porte des classes. Aucune collecte ni transmission à la mairie ne sera faite par eux.

6. Activités périscolaires

Nous avons eu un bon moment de travail avec Melle Julie Semeux, avant le conseil d'école.

Nous avons décidé d'un projet de règlement commun pour les pièces communes ; M. do Marcolino y travaille et on se reverra avec Melle Julie Semeux.

Deux questions des parents :

1. Une maman fait la remarque de quelques ateliers qui finissent en retard sur l'heure prévue de sortie.

- Réponse de Mme Chapelière : Il sera rappelé aux animateurs de respecter au plus près les horaires.

2. Y-a-t il un appel de fait sur les enfants qui doivent fréquenter les ateliers ?

- Réponse de Mme Chapelière : Oui, un appel doit être fait

Mme Petit remercie la mairie, lors de l'absence de Julie, pour sa réponse rapide : une personne sera présente si la coordinatrice est absente.



7. Cantine et Activités le mercredi

Un parent d'élève pose la question de la cantine le mercredi midi et d'un accueil l'après-midi ?

→ Réponse de Mme Chapelière : non le budget ne peut pas le permettre : personnel supplémentaire alors que les dotations sont en baisse. La mairie déplore cet état de fait mais cela ne peut se faire.

8. En cas de grève

Cantine en grève mais pas garderie... cela est lié au fait que les personnels ne sont pas les mêmes : la mairie ne veut pas remplacer son personnel en grève...

9. Associations

M. Corlau : problème entre « Les petits écoliers » et le « G.P.E » : certains parents du G.P.E. seraient allés voir si les parents avaient bien voté pour eux...

Mme Petit : déclare avoir seulement demandé à des parents s'ils avaient voté (pour l'une ou l'autre association).

10. Divers

Mme Chapelière demande le nom des parents élus pour que la mairie puisse les inviter à différentes instances les concernant.

La séance est levée à 20 h 30.